

ANNEXE A)

Région autonome Vallée d'Aoste
Assessorat des biens culturels, du tourisme, des sports
et du commerce
Structure Activités culturelles

DÉCLARATION TENANT LIEU D'ACTE DE NOTORIÉTÉ
(aux termes des articles 38 et 47 du D.P.R. n° 445/2000)

Je soussigné WURTZ Jean-Pierre

averti/e :

- des sanctions prévues par le code pénal et par les lois spéciales en la matière en cas de déclarations mensongères, de production ou d'usage de faux et de présentation d'actes contenant des données ne correspondant plus à la vérité (art. 76 du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000) ;
- de la déchéance des aides éventuellement accordées par un acte adopté sur la base d'une déclaration mensongère, au cas où le contrôle effectué par l'Administration constate que le contenu de ladite déclaration est faux (articles 71 et 75 du D.P.R. n° 445/2000) ;

Déclare :

- aux termes du deuxième paragraphe du quatorzième alinéa de l'art. 53 du décret législatif n° 165/2001 et aux termes de l'art. 15 du décret législatif n° 33/2013 ;

n'exercer aucune fonction et n'être titulaire d'aucune charge au sein d'organismes de droit privé réglementés ou financés par l'Administration publique ;

- ~~exercer les fonctions suivantes~~ ou être titulaire de charges au sein d'organismes de droit privé réglementés ou financés par l'Administration publique ou exercer les activités professionnelles indiquées ci-après :

<i>Charges/Fonctions/Activités professionnelles</i>	<i>Organisme/Société</i>
Consultant pour les arts de la scène	Activité libérale

Déclare aussi

- Qui n'existent pas des situations, même seulement potentielles, de conflit d'intérêt :

Fait à Paris le 01/03/2023